



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 18 septembre 2025 par sa résolution n° 25-09-221, le règlement d'emprunt n° 351-25 autorisant un emprunt de 291 000\$ visant à financer les améliorations des bâtiments de la MRC des Collines-de-l'Outaouais abrogeant et remplaçant le règlement n° 348-25 autorisant un emprunt de 325 000 \$.

Ledit règlement peut être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, comté de Gatineau, Québec, J9B 1J4.

Avis public donné le 19 septembre 2025 conformément au règlement n° 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Benoît Gauthier